

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF53

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur général

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« le suivi des encours »,

insérer les mots :

« des prêts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.